

TRAVAILLEURS SAISONNIERS c/ Préfet des Bouches-du-Rhône (suite)

La vague de l'été

**Dépôt collectif de quarante recours
au Tribunal administratif de Marseille
22 rue Breteuil
le vendredi 18 juillet 2008 à 14h**

Engagée l'été dernier, la partie de bras de fer continue...

Depuis juillet 2007, plus de 200 ouvriers agricoles ont demandé au préfet des Bouches-du-Rhône de leur attribuer un véritable titre de séjour (carte "*salarie*" ou carte "*vie privée et familiale*"). Ils estiment que cela correspond à leur statut réel de travailleurs permanents dans les vergers et les serres du département et non pas au statut ultra-précaire de « saisonniers » dans lequel un détournement de la réglementation les enfermait depuis de nombreuses années, 37 ans pour le plus ancien !

La préfecture n'ayant pas daigné répondre à ces demandes, c'est au juge administratif qu'il a fallu s'adresser.

A ce jour, près de 70 recours pour excès de pouvoir ont été déposés au Tribunal administratif de Marseille qui a déjà considéré, dans les situations d'urgence, qu'il y avait un « doute sérieux » quant à la légalité du refus du préfet.

Avec cette nouvelle vague de dépôts organisée ce vendredi par un groupe d'avocats, ce sont plus de 110 recours qui se trouveront soumis au jugement du Tribunal administratif.

Le ministre de l'Immigration... n'a donné aucune instruction au préfet des Bouches-du-Rhône pour régler ce contentieux dans un esprit de justice. S'il a parié sur le découragement des ouvriers devant l'inertie de l'Administration et la lenteur de la Justice, il a perdu.

D'autres dépôts collectifs de recours sont programmés dans les mois à venir.